

Modalités de fonctionnement 2025-2026



Le programme offre maintenant **deux options** combinées de spécialité : **Parcours chant et danse**

Conditions d'admission :

Tous les élèves doivent être inscrits à l'école La Source pour l'année scolaire 2025-2026 (niveaux 1 à 5).

➤ **L'élève doit répondre aux conditions suivantes :**

- être inscrit à un cours de danse au secteur loisir, dans l'école et le style de danse de son choix (preuve à l'appui), car **le programme DAS n'est pas un cours d'initiation à la danse**;
- ET/OU avoir au minimum de 6 ans d'expérience dans une ou plusieurs des disciplines suivantes : danse, gymnastique, théâtre, patinage artistique ou *cheerleading*. Il y aura un document à compléter lors du premier cours.
- avoir une curiosité, un intérêt marqué pour la musique, le chant individuel et en groupe.

Conditions de participation :

La participation au programme DAS est un privilège. Certaines conditions doivent être respectées en tout temps par l'élève pour rester dans le programme et pouvoir s'y réinscrire l'année suivante :

- l'élève devra respecter les règles et politiques de l'école de danse Danzhé;
- les absences et les retards devront être justifiés à l'école La Source **ET** à l'enseignante au même titre que toutes les autres matières à l'horaire. Il revient à l'élève de reprendre le contenu manqué avec un collègue de classe avant son retour;
- un temps de pratique hebdomadaire doit être fait par l'élève pour intégrer les apprentissages et pour participer aux projets/prestations;
- l'élève doit obligatoirement participer aux répétitions supplémentaires qui auront lieu en dehors du calendrier scolaire. Ces répétitions sont nécessaires avant les prestations (calendrier fourni à l'avance).

Coûts de participation : 910.00 \$/élève + tx.

Le programme DAS n'est pas financé par le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda. Les coûts devront être payés à Danzhé AVANT le début des cours. Ce montant inclut :

- environ **100 heures** d'enseignement par des ressources qualifiées ;
- environ **40 heures** de répétitions ET de prestations encadrées ;
- des évaluations personnalisées ;
- les frais d'utilisation des locaux et du matériel de Danzhé ;
- les frais d'administration (Danzhé) du programme.

L'accessibilité et la qualité sont des préoccupations pour nous. Il sera possible de défrayer les coûts en plusieurs versements mensuels (jusqu'à 8 versements sous certaines conditions).

N.B. Il pourrait y avoir des frais supplémentaires demandés pour des costumes, des formations et/ou des spectacles.

Transport :

Le transport entre l'école La Source et Danzhé est à la charge des élèves (ou des parents s'il y a lieu). Les cours ont lieu dans les locaux de Danzhé à l'exception de certains cours spéciaux qui peuvent avoir lieu à l'extérieur des studios de Danzhé. Il y a environ 650 mètres entre les deux lieux ; soit environ 9 minutes de marche. L'horaire des cours sera organisé afin que les élèves puissent utiliser le transport scolaire.

Inscription :

- 1) Chaque élève doit s'inscrire à la concentration Danse et Arts de la Scène par le portail de l'école La Source. Les confirmations de l'école La Source arrivent au printemps.
- 2) Une fois son inscription confirmée par courriel par l'école La Source, l'élève doit **aussi** s'inscrire en ligne à l'école de danse Danzhé vers la fin août : www.danzhedanse/inscription. Les élèves qui ont été confirmés par l'école La Source recevront un courriel d'avis pour les dates et la marche à suivre.

Coordonnées :

Des questions ? Communiquez avec nous :

Sylvie Richard, Directrice

Channy Gingras, Responsable pédagogique
Responsables du Programme DAS

Danzhé

Courriel : info@danzhedanse.com
Danzhedanse.com

